

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30/04/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°45/2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation : 23/04/2026
Date de publication : 23/04/2026
Nbre de conseillers en exercice : 60

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 46
45 Titulaires, 1 Suppléant
Nbre de pouvoirs : 7
Nbre de votants : 53

Secrétaire de séance :
M. Jean-Marc RAIMONDO

Etaient présents :

MMES GILET-SOYEUX, LE ROUX, LE FOLL, LION, SIWICK, NOTHEAUX, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, CHASSONERY-ZACCOMER, PELARD, LE CADRE TOUZEAU, COURTY, LE GUILLOUS, LEMAIRE, THIEBAULT, MM.RAIMONDO, NEDELLEC, MAILLIER, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, NOYON, MOIRET, LECOY, DEVIENNE, DAMBRINE, MAROT, BOVAËRE, MYOTTE, LEFEBVRE, PERREL, TIERS, RIVIERE, LEVACHER, ROBIN, POËTTE

Etaient absents ayant donné pouvoir :

MME KUEHN, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. MYOTTE, MME GODARD, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME LE ROUX, MME DEBRAS, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME CHASSONERY-ZACCOMER, MME DE PONFILLY déléguée titulaire a donné pouvoir à MME COURTY, MME CORDIEZ, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEVACHER
M. FÉRÉDIE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART,
M.LEMAIRE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA MICRO-CRECHE DE DAMMARTIN-EN-SERVE ET DU MULTI-ACCUEIL DE HOUDAN

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu la délégation de gestion de la structure multi accueil petite enfance « La souris verte » à Houdan et de la micro-crèche à Dammartin en Serve « Pom' Cannelle », à la Croix Rouge Française ;

Vu les statuts de la Croix Rouge Française ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la CC Pays Houdanais au conseil de surveillance du multi-accueil à Houdan et de la micro-crèche à Dammartin-en-Serve, dénommé Commission de Proximité par le délégataire, la Croix Rouge Française ;

Considérant que cette commission est composée de représentants de la Croix Rouge dont la directrice des deux structures et de représentants de la CCPH. Elle se réunit au minimum 2 fois par an, travaille sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses des structures et étudie les bilans d'activité. Elle peut aussi proposer des règlements intérieurs en conformité avec les directives de la CAF ;

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL4512026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Considérant les candidatures ;

Après avoir procédé au vote à main levée, décidé à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Désigne, avec 53 voix, Anne DEBRAS, en qualité de représentante au conseil de surveillance du multi-accueil « La Souris verte » à Houdan et en qualité de représentante au conseil de surveillance de la micro-crèche « Pom'cannelle » à Dammartin en Serve.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc RAIMONDO



A Maulette, le 30 avril 2026

Le Président,
Jean-Marie TÉTART



Transmise au Représentant de l'État le : - 5 MAI 2026

Publiée le : - 5 MAI 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL45-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026